



**Éduquer et agir pour un avenir  
viable**

**Réaction de la Centrale des syndicats  
du Québec et de son mouvement des  
Établissements verts Brundtland à la  
Stratégie gouvernementale de  
développement durable**

**Par la Centrale des syndicats du Québec**

**Octobre 2007**



*La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente quelque 155 000 membres, dont plus de 100 000 font partie du personnel de l'éducation.*

*La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent environ 230 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.).*

*Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien) de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire et des communications.*

*De plus, la CSQ compte en ses rangs 69 % de femmes et 25 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.*

## Introduction

Forte de plusieurs années d'expertise en éducation pour un avenir viable, notamment par le biais de son mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) accueille positivement la volonté gouvernementale d'adhérer aux principes du développement durable et d'en faire une préoccupation traversant l'ensemble de l'administration publique. Lors des consultations entourant le Plan de développement durable du Québec en 2005, la CSQ avait salué l'intention du gouvernement québécois de prendre le « virage vert », mais l'avait mis en garde contre les possibles mauvaises interprétations de la notion de développement durable qu'il avait retenue et avait insisté sur l'importance de l'éducation pour un avenir viable comme outil essentiel au développement durable.

Près de deux ans plus tard, le gouvernement du Québec publie sa Stratégie gouvernementale de développement durable découlant de la Loi sur le développement durable. Dans le cadre de la présente consultation, nous croyons important de revenir sur la notion de développement durable, un concept trop souvent galvaudé et qui semble évoluer constamment et prendre de multiples directions, ce qui risque de faire perdre de vue l'essence même du concept tel qu'il est défini à l'origine, dans le rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, publié lors de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1987 et réitéré lors du Sommet de Johannesburg (Sommet mondial sur le développement durable) en 2002.

La démarche entreprise par le gouvernement est aussi large et globale que peut l'être le concept de développement durable et dans ce sens, nous adhérons à plusieurs orientations dégagées dans la stratégie. Il est difficile d'être contre la vertu, d'autant plus que nous défendons les principes du développement durable depuis des années. Notre questionnement général sur les neuf orientations retenues par le gouvernement concerne plutôt les moyens concrets qui seront pris pour atteindre ces objectifs et la mise en œuvre de la stratégie.

La Stratégie gouvernementale de développement durable nous est présentée comme une démarche administrative s'adressant d'abord aux ministères, organismes et entreprises d'État qui devront se doter de plans d'action pour atteindre les objectifs définis par la stratégie et elle s'appliquera éventuellement aux organismes municipaux, aux établissements d'enseignement et aux établissements de santé et de services sociaux. Or, la CSQ étant représentée dans une grande partie des établissements d'enseignement du Québec, dans des centres de la petite enfance (CPE), et dans des établissements de santé et de services sociaux, nous sommes d'avis que ces derniers sont prêts à aller plus loin dans la poursuite des objectifs du développement durable puisqu'ils mènent déjà plusieurs actions en ce sens. Les multiples actions menées par les Établissements verts Brundtland en sont un exemple éloquent. Nous ne pourrions réagir à une stratégie sur le

développement durable sans insister encore une fois sur l'importance fondamentale de l'éducation pour un avenir viable.

## **L'évolution du concept de développement durable**

Le concept de développement durable n'est pas nouveau. Il est le fruit de la traduction du terme *sustainable development* popularisé par le rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, issu de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et publié en 1987.

À l'instar du mémoire présenté par la CSQ lors de la consultation sur le Plan de développement durable en 2005, il apparaît important de revenir à la définition initiale qui était faite du développement durable dans le rapport Brundtland :

Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins » et plus particulièrement de besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir<sup>1</sup>.

La Loi sur le développement durable sanctionnée en 2006 retient la définition du rapport Brundtland, mais pas les concepts de besoins et de limitations qui sont plutôt remplacés par la phrase suivante : « Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement<sup>2</sup>. »

La Stratégie gouvernementale qui nous est présentée aujourd'hui reprend cette définition intégralement en ajoutant la notion d'équité intergénérationnelle ainsi que la phrase suivante :

Cette définition se traduit dans la vision suivante du développement durable proposée par le gouvernement :

---

<sup>1</sup> Commission mondiale sur l'environnement et le développement, rapport *Notre avenir à tous*, Éditions du Fleuve, 1988, p. 51.

<sup>2</sup> Assemblée nationale du Québec, projet de loi n° 118, *Loi sur le développement durable*, sanctionné le 19 avril 2006, article 2.

Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale<sup>3</sup>.

Alors que la définition du rapport Brundtland insistait sur les notions de besoins des plus démunis et de la limitation du développement économique là où la capacité d'autoreproduction des écosystèmes commence à être menacée, celle choisie par le gouvernement du Québec en 2006 ajoute la notion de l'équilibre entre les dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. La nouvelle vision proposée en 2007 et indiquée en gras dans le document de consultation parle plutôt de qualité de vie du citoyen et parle d'un équilibre entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale.

Nous saluons la volonté gouvernementale de faire du développement durable une priorité traversant l'ensemble des activités de l'État, ce qui se traduit dans la majorité de ses orientations, mais le glissement de sens opéré depuis le rapport Brundtland pourrait ouvrir la porte à des projets controversés au nom du « dynamisme économique ». Le projet Rabaska en est un bon exemple, ainsi que les débats entourant la privatisation du mont Orford, ou de la centrale du Suroît et le développement de partenariats public-privé (PPP) de toute nature. Une stratégie de développement durable devrait, selon nous, protéger avant tout le bien commun et le patrimoine physique et humain, quitte à devoir faire certains choix économiques plus difficiles. Dans des cas aussi litigieux que les exemples cités, il importe de tenir compte du point de vue des citoyennes et des citoyens et des groupes environnementaux, et nous adhérons à la volonté gouvernementale d'encourager la collégialité et l'engagement social de la population.

C'est tout le système économique actuel qui doit être repensé en fonction du développement durable, ce qui dépasse largement notre organisation ou même le gouvernement du Québec. La crise écologique et sociale est mondiale, ses ramifications sont complexes et le développement effréné du capitalisme en est en grande partie responsable, comme le montre Hervé Kempf, dans *Comment les riches détruisent la planète*<sup>4</sup>. Mais avant d'avoir trouvé le système économique idéal, nous croyons qu'il est encore possible de faire des progrès en encourageant la recherche de cet idéal. En ce sens, nous avons bon espoir que le Québec pourra montrer l'exemple en adoptant des pratiques en faveur du développement durable dans tous ses secteurs d'activité. Il s'agit que chacune et chacun intègre les

---

<sup>3</sup> Gouvernement du Québec, *Pour une meilleure qualité de vie des générations actuelles et futures*, Stratégie gouvernementale de développement durable, document de consultation, septembre 2007, p. 13.

<sup>4</sup> Kempf, Hervé, *Comment les riches détruisent la planète*, Éditions du Seuil, 2007.

principes du développement durable dans l'action quotidienne en pensant globalement, parce que « chaque petit geste compte ».

## **Quelques pistes pour une stratégie qui a un impact durable**

Étant donné l'étendue de la portée de la stratégie gouvernementale, nous limiterons notre propos à quelques commentaires généraux sur les huit dernières orientations du document de consultation alors que l'orientation 1, **Informer, sensibiliser, éduquer, innover**, fera l'objet d'une section à part.

Le concept de développement durable exprime bien l'interdépendance des éléments ou l'idée que « tout est dans tout » et c'est un peu ce qu'exprime la stratégie gouvernementale qui a le mérite de couvrir un large spectre de thèmes et de principes. Il reste à voir comment ces principes peuvent être appliqués. Pour l'instant, on nous consulte sur des objectifs qui guideront des plans d'action qui orienteront des actions qui seront par la suite évaluées. Nous comprenons qu'une démarche d'une telle ampleur ne peut être que progressive, mais nous sommes d'avis que la population québécoise en général est déjà prête à passer à l'action.

À cet égard, le rôle du Commissaire au développement durable et le leadership du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs seront de première importance dans la coordination des objectifs proposés et l'instauration d'une véritable culture du développement durable au Québec. D'ailleurs, le rôle du Commissaire au développement durable est très peu mis en évidence dans la stratégie alors que son rôle est crucial.

D'ici ce temps, des centaines, voire des milliers de regroupements et d'associations auront posé des gestes pour un avenir viable, comme ils le font depuis longtemps. Il faut encourager les actions qui sont menées à la base, favoriser et reconnaître l'engagement.

Sur l'orientation 2, **Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement**, nous comprenons que le document a une visée très large et que l'orientation 2 a également une portée qui dépasse les seules notions de « santé et sécurité du travail » qui font notre quotidien. On remarque toutefois que le document traite spécifiquement des « plans d'action pour la santé et la sécurité au travail ». À cet égard, nous ne pouvons qu'approuver la volonté de contribuer au développement d'une véritable culture de la prévention chez les futurs travailleurs et employeurs. Cela passe notamment par la formation professionnelle et technique (ou universitaire) où un bon nombre de nos membres œuvrent.

Cependant, il faut que les moyens mis en œuvre soient à la hauteur des ambitions et la contribution de la CSQ à la définition de ces moyens peut être utile. Or, jusqu'à présent, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) n'a sollicité

cette contribution qu'à un seul volet de son programme de prévention à l'intention des jeunes, soit celui du « Défi Prévention jeunesse » qui consiste à soutenir financièrement des projets soumis par le personnel du préscolaire, du primaire et du secondaire, des services de garde en milieu scolaire et des centres de formation professionnelle. Tout ce qui concerne l'intégration dans les programmes de formation des éléments essentiels au travail sécuritaire et à la préservation de la santé se fait sans que nous y soyons associés de quelque manière.

De plus, rappelons que le développement d'une culture de la prévention et l'établissement des conditions favorables à la santé et à la sécurité du travail (orientation 4) passent, pour nous, par la mise en œuvre des mécanismes de prévention qui figurent déjà dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), mais qui ne s'appliquent aujourd'hui qu'à environ 20 % des travailleuses et des travailleurs. Ces mécanismes (comité paritaire de santé et sécurité dans les établissements, libération de représentantes ou représentants à la prévention, obligation pour l'employeur de se doter d'un programme structuré de prévention et d'un programme de santé) ne s'appliquent en effet qu'aux entreprises comprises dans les secteurs prioritaires 1 et 2 (sur six) déterminés par la CSST en 1980. Ces secteurs ont été ciblés par la CSST comme plus à risque et le gouvernement a adopté des règlements leur imposant ces mécanismes de prévention au début des années 1980. La réglementation devait s'étendre graduellement aux quatre autres secteurs au cours des années suivantes, mais depuis, rien n'a été fait en ce sens. Les employeurs pour lesquels nos membres travaillent se retrouvent dans le groupe 5 (communications) et dans le groupe 6 (enseignement et services connexes, services médicaux et sociaux).

**La CSQ recommande :**

- 1. Que le gouvernement du Québec assure la mise en œuvre complète de la Loi sur la santé et la sécurité du travail de manière à couvrir l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Québec par les mécanismes de prévention qui y sont prévus.**

Cette participation des travailleuses et des travailleurs à la gestion de leur santé et de leur sécurité du travail, entre autres par l'entremise des comités paritaires locaux et des représentantes ou représentants à la prévention, concorde d'ailleurs avec les principes, enjeux et objectifs établis ailleurs dans le document : principes a) et e) au début (page 12), enjeu 3 (page 14) et orientation 8 (pages 37 et 38).

En amont des programmes de prévention en santé et sécurité du travail, le gouvernement devrait adopter des politiques de construction saine au moment de la planification de nouveaux édifices publics, particulièrement ceux destinés à des clientèles populationnelles (hôpitaux, écoles). Ces politiques devraient concerner le choix même des matériaux de construction du bâtiment et de ses accessoires intérieurs, mais également le choix de l'environnement immédiat entourant les

emplacements. Récemment, une école neuve a été construite près de lignes électriques à haute tension potentiellement dangereuses pour qui se trouve à proximité et encore plus lorsqu'il s'agit d'enfants en bas âge.

Au sujet du développement et de la promotion de saines habitudes de vie, la CSQ participe au développement d'une norme visant la certification des entreprises qui travaillent à la prévention et à la promotion de la santé en milieu de travail et qui adoptent des pratiques organisationnelles favorables à la santé. On y traite bien entendu des habitudes de vie (tabagisme, alimentation, activité physique, etc.), mais aussi et sur le même pied de l'environnement physique, social et organisationnel de l'entreprise. Ces dimensions doivent également être prises en compte en milieu de travail de manière à éviter de tomber dans la seule approche « pomme, bicycle, carotte ». En matière de prévention en milieu de travail, les pratiques de gestion ont autant d'importance que le menu de la cafétéria. En ce sens, le programme de promotion pour les saines habitudes de vie adopté par le gouvernement du Québec est un pas dans la bonne direction, mais il n'est pas suffisant.

Il est reconnu qu'un suivi systématique des patients s'avère un bon moyen de préserver la santé et de prévenir les maladies, particulièrement chez les populations plus défavorisées. Or, le contexte actuel de pénurie rend difficile l'accès à un médecin de famille particulièrement, encore une fois dans les quartiers plus pauvres où les médecins sont moins tentés d'installer leur cabinet. De plus, la mission préventive des CLSC a beaucoup été réduite depuis plusieurs années. Donc, il faudrait que le gouvernement redonne aux CLSC, particulièrement à ceux situés en milieux défavorisés et en milieux pluriethniques, les moyens d'assumer une pleine mission de prévention sociale et médicale : accompagnement des jeunes mères, suivi médical, enseignement des habiletés parentales, etc.

Enfin, la prévention des risques naturels passe aussi par la prévention des risques industriels à la source même, c'est-à-dire dans l'entreprise qui fabrique les produits toxiques dont des déversements accidentels peuvent être évités par de meilleures pratiques de prévention en santé et sécurité du travail. On revient à la question des mécanismes de prévention déjà inscrits dans la LSST. À cet égard, chaque milieu de travail pourrait faire un pas de plus en se dotant de plans d'action visant à remplacer les produits potentiellement toxiques pour la santé (notamment, les produits ménagers) par des solutions de rechange saines.

L'orientation 3, **Produire et consommer de façon responsable**, est un des thèmes qui a le plus évolué dans le discours gouvernemental qui se précise et dans la population en général. On observe une plus grande sensibilisation du public par rapport à l'achat local et aux produits équitables, mais nous vivons encore dans une société de (sur)consommation et il reste du travail à faire. C'est sur cette orientation que le gouvernement du Québec peut intervenir à court terme en se dotant dès



maintenant de politiques d'achats responsables, comme elle le propose à l'objectif 6.

À cet égard, le gouvernement peut s'inspirer de la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM), dont la CSQ est membre active, qui fait un travail remarquable de sensibilisation et qui prépare des outils pédagogiques pour aider les institutions, établissements et entreprises à se doter de politiques d'achat responsable dans leur milieu. Dans une enquête interne que nous avons menée au sein des Établissements verts Brundtland<sup>5</sup>, on constate que peu d'établissements connaissent la différence entre une politique d'achat responsable (qui comprend des critères sociaux) et des pratiques écologiques comme l'achat de produits biodégradables, par exemple.

**La CSQ recommande :**

- 2. Que le gouvernement du Québec s'inspire des travaux menés par la Coalition québécoise contre les ateliers de misère afin de soutenir les ministères, organismes d'État, organisations civiles et établissements d'enseignement et de santé pour qu'ils se dotent d'une politique d'achat responsable.**

L'orientation 4, **Accroître l'efficience économique**, est intimement liée à l'orientation précédente. L'objectif 11, **Révérer davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et services**, nous semble fort valable, mais peut-être insuffisamment ciblé. On peut supposer qu'il va conduire à accélérer le recours à l'analyse du cycle de vie des produits, c'est-à-dire l'analyse de l'impact global des produits et services, de l'extraction des matières premières jusqu'à leur élimination à la fin de leur vie utile, en passant par les dépenses d'énergie liées au transport et à la distribution. Ce qui serait souhaitable, ultimement, serait d'en arriver à imprimer sur chaque produit un petit tableau qui dresserait la liste des impacts sur l'environnement et la société, un peu comme cela se fait à propos des qualités nutritives des aliments. Les consommateurs pourraient alors sanctionner les bons et les mauvais choix des producteurs.

Le document d'orientation suggère de « favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable ». Sans vouloir nier l'intérêt de l'orientation préconisée, il faut signaler que son efficacité n'est pas assurée, et que son efficience n'est pas nécessairement optimisée. Prenons le cas d'une entreprise qui pollue. Les incitatifs fiscaux ou les subventions qu'elle obtiendrait pour dépolluer pourraient s'avérer très en deçà des

---

<sup>5</sup> Centrale des syndicats du Québec, *Les achats responsables dans le réseau des Établissements verts Brundtland* et à la Centrale des syndicats du Québec, juillet 2007, disponible à l'adresse suivante : <http://www.evb.csq.qc.net/sites/1666/documents/PAR%20-%20Rapport%20final-CSQ.doc>.

coûts de dépollution. L'entreprise pourrait alors préférer payer une amende. En outre, le coût social serait transféré du producteur fautif aux contribuables.

Il nous semble que l'on ne saurait limiter les objectifs en cette matière à des mesures incitatives. Plusieurs autres modalités d'intervention publique peuvent être envisagées : imposer des amendes aux émetteurs d'effets externes négatifs, percevoir des redevances, réglementer la quantité d'effets externes émis, mettre aux enchères les droits de pollution, redéfinir les droits de propriété, prioriser l'achat de produits en provenance de pays qui ont ratifié le protocole de Kyoto, etc. Pourquoi se limiter à une seule approche ?

Sur l'orientation 5, **Répondre aux changements démographiques**, bien que le vieillissement de la population du Québec soit un phénomène indéniable et amorcé depuis les années 1960, rappelons-le, il faut éviter d'entrer dans le piège de l'équation simpliste que le vieillissement mène à une crise des finances publiques. De nombreux pays dont la population est plus vieille que la nôtre affichent des rendements supérieurs au Québec et au Canada. Pensons à la France et à l'Allemagne, par exemple<sup>6</sup>. Il y a toutefois lieu d'agir et le gouvernement du Québec doit encourager un meilleur niveau d'immigration. L'instauration du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et le développement du réseau des centres de la petite enfance (CPE) sont des pas dans la bonne direction pour encourager la natalité.

Toutefois, nous attendons toujours une politique-cadre de conciliation famille-travail, comme cela a été demandé depuis 2003. À cet égard, les travaux menés par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), qui suggérait la mise en place de programmes locaux de conciliation travail et famille chargés de l'élaboration, de l'implantation et de l'évaluation d'un programme auprès de chaque employeur avec les libérations nécessaires à l'accomplissement des tâches, sont toujours d'actualité.

La CSQ suggère aussi, toujours depuis 2003, de constituer un fonds national correspondant à un pourcentage de la masse salariale devant servir à la mise en place d'actions favorisant la conciliation travail et famille. Ce fonds pourrait être mis sur pied par réseau et son administration serait sous la responsabilité d'un comité national qui en définirait les critères d'admissibilité, les mécanismes de distribution, etc.

---

<sup>6</sup> Caron, Laurier, « Vieillissement de la population : ne cédon pas à la panique ! », *Options CSQ*, n° 23, 2005.

**La CSQ recommande :**

- 3. Que le gouvernement du Québec instaure une politique-cadre de conciliation famille-travail et la soumette à la consultation des acteurs concernés.**

En ce qui concerne l'orientation 6, **Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée**, et l'orientation 7, **Sauvegarder et partager le patrimoine collectif**, force est de constater qu'actuellement, les objectifs proposés ne sont pas respectés. En effet, les médias font régulièrement état de projets de développement qui menacent l'environnement, la biodiversité de certains sites ou encore les milieux humides. Malgré les alertes lancées par les groupes écologistes, trop souvent ces projets vont de l'avant, les intérêts économiques l'emportant sur le développement durable. Et ce ne sont pas que les municipalités qui sont en contradiction avec les principes. On ne peut passer sous silence qu'actuellement, le gouvernement québécois ira de l'avant avec le projet du port méthanier Rabaska, et ce, malgré le fait que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ait refusé à deux reprises de modifier le zonage des terres agricoles où doit être construit le port méthanier, estimant que la preuve n'avait pas été faite qu'il s'agissait du seul endroit possible où construire le terminal.

L'intégration de la dimension de la coopération internationale du Québec constitue une amélioration par rapport aux documents gouvernementaux précédents où le contexte international était absent. On ne peut pas penser à favoriser le développement durable sans mettre en œuvre l'adage « penser globalement, agir localement ». La coopération internationale fait partie intégrante de la notion même de développement durable puisqu'elle sous-entend une forme de redistribution plus équitable des richesses. Le savoir-faire du Québec en matière de développement durable peut être exporté. À titre d'exemple, le mouvement des EVB intéresse fortement le Syndicat national de l'enseignement du Niger (SNEN) qui souhaite implanter un mouvement semblable. Une formation sera offerte au personnel enseignant du Niger par des personnes qui connaissent bien le mouvement des EVB au mois de décembre prochain.

L'orientation 8, **Favoriser la participation à la vie collective**, nous a posé plus de problèmes telle qu'elle est formulée dans le document de consultation. La stratégie gouvernementale semble faire l'équation entre participation à la vie collective et action communautaire. Or, l'action syndicale est aussi une forme de participation à la vie collective. Les centrales syndicales favorisent l'engagement social et la poursuite du bien commun depuis leurs débuts et ne limitent pas leur action à la seule défense des conditions de travail. Elles forment des organisations de la société civile comme les autres et devraient être prises en considération puisqu'elles contribuent aussi à la vie démocratique du Québec et à la participation sociale de ses membres. À cet égard, rappelons que la loi 142 décrétée par le

gouvernement libéral est venue restreindre l'exercice des droits démocratiques dont le droit à la négociation, comme l'a confirmé une recommandation du Bureau international du travail récemment.

Il est intéressant de noter que le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) a soustrait il y a à peine quelques années les organisations syndicales de la liste des organismes pouvant bénéficier de l'appui financier du gouvernement. Le mouvement EVB qui a produit plusieurs troussees éducatives sur le thème du développement durable grâce au financement FAQDD se retrouve maintenant exclu de ce type de financement.

On propose « d'accroître l'implication des citoyens dans leur communauté », ce qui est un objectif louable en soi, mais l'implication citoyenne dépasse le seul cadre communautaire. L'engagement social devrait être considéré plus largement et encouragé par des mesures incitatives. Les gens qui sont très engagés dans leur milieu ont souvent tendance à l'être dans plusieurs secteurs d'activité, comme s'ils avaient eu la piqure de l'engagement social. Aider les autres et se sentir utile est en effet très valorisant. Il faut encourager les gens à avoir cette piqure de l'engagement, et ce, dès le plus jeune âge. Des mesures incitatives comme des bourses offertes aux élèves qui s'engagent dans leur communauté seraient une bonne façon concrète de susciter l'engagement, tout comme un financement adéquat des mouvements sociaux impliqués dans les causes sociales et environnementales.

Quant à l'objectif d'accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions, il nous semble que certaines voies devraient être respectées, dont la tenue et le respect des décisions prises lors d'un référendum populaire sur un projet ayant un impact sur le développement durable. Plus encore, nous constatons que la contestation citoyenne est menacée de plus en plus par des « poursuites stratégiques contre la mobilisation populaire visant à bâillonner tous ceux et celles qui se prononcent publiquement contre les projets d'entreprises mettant en danger l'environnement ou la santé de la population. Comme le soulignait Julius Grey, « les SLAPP<sup>7</sup> sont le dernier moyen que les puissants ont trouvé pour mettre à genoux les citoyens et les citoyennes qui osent se tenir debout » Certes, le gouvernement dit étudier une loi anti-SLAPP, mais au rythme où vont les choses, les poursuites abusives contre des personnes ou des comités de citoyens se multiplient au Québec et causent d'irréremédiables dégâts à la liberté d'expression.

---

<sup>7</sup> Traduction libre de Strategic Lawsuit Against Public Participation (SLAPP).

**La CSQ recommande :**

- 4. Que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, accorde des bourses d'études aux élèves qui se démarquent dans leur engagement social et environnemental.**
- 5. Que le commissaire à l'environnement et au développement durable, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec, s'assure de créer un indicateur d'implication citoyenne.**
- 6. Que le gouvernement du Québec se dote d'une loi anti-SLAPP pour éviter les poursuites abusives contre des personnes ou des comités de citoyennes et de citoyens.**

Enfin, sur l'orientation 9, **Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques**, la CSQ souscrit à l'ensemble des objectifs proposés dans le document de consultation. Toutefois, il faut s'assurer que les moyens suivront les principes. Si le gouvernement souhaite « accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population », il doit être conséquent et faire des choix politiques qui favorisent l'accessibilité et l'égalité des chances en éducation. À l'heure actuelle, le Parti libéral a pourtant choisi de hausser les frais de scolarité à l'université pendant que les frais afférents exigés des étudiantes et des étudiants universitaires continuent de grimper en flèche, ce qui ne favorise pas l'accessibilité aux études postsecondaires. De plus, nous ne pourrions passer sous silence l'état difficile de l'éducation publique et le fait que le gouvernement du Québec continue toujours de financer l'école privée à 60 % alors que l'école publique doit composer avec de plus en plus d'élèves en difficulté et toujours moins de ressources.

Concernant le secteur de la santé et des services sociaux, il est en effet reconnu que le niveau socioéconomique des personnes est un des principaux déterminants de la santé. Lutter contre la pauvreté doit donc être une première cible de développement durable. Le plan d'action gouvernemental à cet égard s'avère, bien sûr, un pas intéressant. Les mesures doivent cependant être vigoureuses avec un suivi systématique des résultats. Cibler l'intégration sociale et l'intégration à l'emploi des personnes vivant dans des milieux défavorisés demande beaucoup d'encadrement, d'accompagnement, de soutien et de suivi donc, d'investissement en ressources humaines et financières.

De plus, l'orientation actuelle du gouvernement Charest visant à faire plus de place au secteur privé dans la prestation des services de santé et des services sociaux de même que la tendance à exiger de plus en plus une contribution personnelle des patients pour accéder à des soins de qualité dans des délais raisonnables

contribuent à accentuer grandement les inégalités sociales et non à les réduire. Le gouvernement devrait donc mettre fin aux pratiques des entrepreneurs privés de la santé. Les cliniques spécialisées de chirurgie doivent prendre la forme de centres ambulatoires publics accessibles à toutes et à tous et non pas de petits hôpitaux privés comme il est envisagé actuellement par le gouvernement Charest. Les pratiques de surfacturation de certaines cliniques médicales doivent cesser. Par ailleurs, la gratuité des médicaments devrait être élargie à toute personne dont le revenu est sous le seuil du faible revenu. Le gouvernement ne peut parler des deux côtés de la bouche. Adopter un plan de lutte contre la pauvreté d'une main et favoriser un système de santé à deux vitesses de l'autre, c'est nuire à la justice et à l'équité sociale.

S'il est vrai que l'économie sociale peut jouer un rôle très important dans le développement social et donc dans le développement durable, il ne faut pas que ce secteur soit utilisé en substitution aux services publics. Dans le domaine de la santé et des services sociaux par exemple, confier à l'économie sociale des mandats de soutien à domicile dans le champ de l'assistance à l'hygiène personnelle ou de prestation de services sociaux destinés à des clientèles vulnérables n'est pas souhaitable. Lorsqu'il s'agit de services qui concernent l'intimité de la personne ou la compromission de son développement, cela exige du personnel compétent et en quantité suffisante et c'est dans le secteur des services publics que cela devrait se retrouver. Les communautés les plus démunies sont encore une fois plus susceptibles d'avoir besoin de ce type de services et elles ont droit, au même titre que les communautés plus riches, d'avoir accès à des services de qualité.

On vit en moyenne neuf années de plus à Westmount que dans le quartier défavorisé de Pointe-Saint-Charles, ce n'est pas rien. Alors, la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale passe largement par des services publics de santé et de services sociaux de qualité et certainement pas par l'ouverture à des services privés tarifés ou à des services communautaires dérivés.

## L'éducation pour un avenir viable : une priorité transversale

La Stratégie gouvernementale de développement durable est présentée comme une démarche administrative s'appliquant d'abord à l'appareil d'État (ministères, organismes et entreprises de l'État) et qui s'appliquera ensuite progressivement aux organismes municipaux, établissements d'enseignement et établissements de santé et de services sociaux. Selon la Loi sur le développement durable, « ces organismes et établissements peuvent, sur une base volontaire, s'assujettir à l'obligation de rendre publics les objectifs et les interventions qu'ils envisagent de mener dans leur domaine de compétence et selon leurs attributions afin de contribuer au développement durable et à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale<sup>8</sup> ».

L'instauration d'une culture du développement durable est une démarche à moyen et à long terme, mais nous sommes d'avis que les établissements d'enseignement et de santé et services sociaux sont prêts à passer à l'action puisqu'ils travaillent déjà en faveur de l'éducation pour un avenir viable (EAV), comme le prouve notamment la vitalité du mouvement des Établissements verts Brundtland. La même remarque vaut aussi pour tous les organismes avec qui les EVB collaborent comme Oxfam-Québec et le CLUB 2/3, la Fondation de la famille J. W. McConnell, ENvironnement JEUnesse, la Coalition Eau Secours !, Équiterre, UNICEF, pour ne nommer que ceux-là, et dont la mission première est de militer pour un monde meilleur.

Nous avons choisi de traiter de l'orientation 1, **informer, sensibiliser, éduquer, innover**, dans une section à part parce que nous croyons que cette orientation devrait traverser l'ensemble de la démarche entreprise par le gouvernement du Québec en faveur du développement durable. Elle est à la base de tout parce qu'il faut se sentir concerné pour avoir le goût de faire bouger les choses, de progresser pour un monde meilleur. C'est par l'éducation et la formation continue que les principes du développement durable entreront dans les mœurs et dans les pratiques quotidiennes. Il s'agit d'un travail de longue haleine, mais il en vaut la peine.

La CSQ a toujours été fière d'avoir créé le mouvement des EVB dont la mission est d'éduquer et d'agir pour un avenir viable. Concrètement, les Établissements verts Brundtland s'engagent à mener des actions en faveur de quatre valeurs interdépendantes, soit l'écologie, le pacifisme, la solidarité et la démocratie. Ils remettent un relevé de réalisations chaque année au secrétariat des EVB pour renouveler leur statut et continuent leur engagement. Des représentantes et des représentants des EVB de chaque région participent à trois réseaux d'échange et

---

<sup>8</sup> Gouvernement du Québec, *Pour une meilleure qualité de vie des générations actuelles et futures*, Stratégie gouvernementale de développement durable, document de consultation, septembre 2007, p. 44.

de formation par année, où de multiples organismes et groupes sont invités. Aujourd'hui, le mouvement, qui célébrera ses 15 ans en 2008, compte plus de 1100 établissements, majoritairement des écoles primaires et secondaires, mais aussi des CPE, des cégeps, des établissements de santé et de services sociaux et des institutions d'économie sociale et solidaire. Les EVB ont produit, en collaboration avec d'autres organismes, plusieurs trousse pédagogiques sur des sujets variés : la pauvreté, l'alimentation, le racisme et la diversité culturelle, l'eau, les changements climatiques, l'efficacité énergétique, la consommation responsable, etc.

Pour résumer l'histoire du mouvement des EVB, dans la foulée de la publication du rapport Brundtland en 1987, où l'éducation est citée à plus de 600 reprises, la CSQ a réalisé, avec des partenaires le programme « Ensemble, récupérons notre planète », une trousse pédagogique portant sur les enjeux du développement durable. Le mouvement des EVB s'inspire du Sommet de la Terre de Rio de 1992 et est construit autour des 6R, soit réduire, réutiliser, recycler, réévaluer nos systèmes de valeurs, restructurer nos systèmes économiques et redistribuer les ressources. C'est en 1993 et grâce à l'aide de RECYC-QUÉBEC que les premières écoles vertes Brundtland voient le jour. Ces écoles réalisaient déjà des actions pour le développement durable et gagnaient à être reconnues et encouragées. Plus tard, les écoles vertes Brundtland sont devenues des établissements verts Brundtland parce que l'idée a suscité de l'enthousiasme et d'autres types d'établissement représentés à la CSQ ont voulu faire partie du mouvement. En 1997, inspirée par le Forum Planète'ERE qui a réuni à Montréal des francophones de 25 pays, la CSQ se dote d'une plateforme en Éducation pour un avenir viable. L'éducation pour un avenir viable, qui guide depuis l'action des EVB, y est définie comme suit :

L'EAV place l'être humain au centre de ses préoccupations. Elle cherche à harmoniser les rapports entre les individus, les peuples et leur environnement. Elle explore les implications économiques, sociales et environnementales de nos modes de penser et d'agir. Elle vise la formation de citoyennes et de citoyens aptes à s'engager dans des actions individuelles et collectives qui contribuent à l'avènement d'un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique.

Récemment, la CSQ a contribué à la mise sur pied d'une fondation portant le nom de la cofondatrice du mouvement EVB, soit la Fondation Monique-Fitz-Back. Cette fondation veut soutenir notamment le développement des établissements verts Brundtland et différents projets en éducation pour un avenir viable.

L'éducation pour un avenir viable concerne les gens de tous les âges, mais il faut intervenir dès l'enfance pour que les principes du développement durable soient ancrés toute la vie. Les élèves du primaire et du secondaire absorbent les connaissances très vite et ils sont impressionnants tant leur connaissance de l'environnement et des enjeux planétaires est élevée. Les projets menés dans les



écoles ou encore les 15 000 jeunes du Québec réunis dans les rues de Montréal lors de la marche du CLUB 2/3 en sont de bons exemples. Les jeunes d'aujourd'hui sont sensibilisés, ils veulent changer le monde et il faut les encourager dans leur optimisme en prenant des moyens concrets.

À cet égard, la stratégie gouvernementale est plutôt timide. Elle met dans la même section information, sensibilisation, éducation et recherche et innovation, ce qui dilue l'importance pourtant fondamentale de l'éducation prise au sens large. Selon nous, la recherche et l'innovation auraient pu aller dans la section 4 portant sur l'économie et c'est d'ailleurs essentiellement en termes économiques qu'elle est traitée dans l'orientation 1. Or pour nous, l'éducation pour un avenir viable est tellement fondamentale qu'elle devrait faire l'objet d'une attention particulière et immédiate et c'est pourquoi nous devançons la démarche et nous nous adressons au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

**La CSQ recommande :**

**7. Que les principes du développement durable soient inclus dans les programmes d'études de l'enseignement obligatoire développés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. À cet égard, le matériel pédagogique produit par les EVB et par d'autres organismes œuvrant en éducation pour un avenir viable devrait être reconnu formellement par le MELS.**

À la page 45 du document de consultation, on encourage les établissements à faire état de leur bilan en matière de développement durable en citant notre mouvement en exemple : « Par exemple, les EVB pourraient faire état de leur contribution au développement durable et inviter d'autres établissements à se joindre à eux dans leur démarche ». Les EVB peuvent jouer ce rôle puisqu'ils détiennent déjà un mode de fonctionnement efficace assuré par un secrétariat bien organisé. Chaque établissement vert Brundtland remet annuellement un relevé de ses réalisations effectuées chaque année pour chacune des quatre valeurs du mouvement et on leur demande de réaliser au moins une action pour chacune des catégories suivantes (dans la classe, au sein de l'école ou de l'établissement, ouverture sur la communauté et ouverture sur le monde).

Deux nouveaux outils développés par les EVB permettront d'aller encore plus loin. Le Guide des pratiques écocitoyennes dans les établissements d'enseignement, à paraître prochainement, fait la synthèse de nombreux projets menés par les EVB, en les classant par grand thème d'activités. Ce même classement est repris dans le EVBWiki, une communauté Internet interactive fonctionnant sur le mode du Wikipédia, site qui vient tout juste d'être lancé<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> <http://evbwiki.tuxcafe.org>.

La force du mouvement des EVB repose sur le dynamisme, la volonté et la conviction des personnes qui l'animent et le nourrissent. Il compte sur l'appui de personnes qui sont prêtes à mettre du temps sur des projets rassembleurs. Les personnes qui agissent pour un monde meilleur le font souvent par pur engagement et il faut encourager ces personnes, les inciter à continuer à s'engager en leur donnant des conditions favorables sans les épuiser. Pour ce faire, il est impératif que les ministères, organismes et entreprises d'État encouragent financièrement les organisations qui contribuent au développement durable. Le mouvement des Établissements verts Brundtland en fait déjà beaucoup pour le développement durable, mais ses ressources sont limitées et il aurait besoin d'une forme d'aide supplémentaire de l'État pour pouvoir contribuer davantage à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale.

**La CSQ recommande :**

- 8. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport collabore avec le mouvement des Établissements verts Brundtland, qui dispose déjà d'un système de gestion des projets en développement durable, afin de faire l'état des lieux des projets en cours dans ses établissements.**
- 9. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soutienne financièrement les Établissements verts Brundtland.**
- 10. Que les projets développés par les Établissements verts Brundtland soient admissibles au Fonds vert du gouvernement du Québec.**

**Conclusion : nous sommes prêts à passer à l'action**

Nous ne pouvons que féliciter la volonté gouvernementale de s'engager dans la voie du développement durable et d'en énoncer ses grands principes et objectifs. Il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction. Les propos du document de consultation et les objectifs proposés sont louables dans l'ensemble et nous souhaitons vivement que s'instaure une véritable culture du développement durable au Québec. Mais pour qu'elle soit solidement ancrée dans les mœurs, elle doit être enracinée, provenir de la base, du cœur des gens. Il faut encourager les personnes, les groupes et les organismes qui s'engagent pour un monde meilleur et inciter encore plus de personnes à avoir le goût de participer à la vie collective.

Nous avons réagi à un document décrit comme une démarche administrative progressive s'adressant d'abord à l'appareil gouvernemental, puis de ses composantes qui devront chacune se doter d'un plan d'action en faveur du développement durable. Mais pendant que les ministères rédigeront et tenteront de mettre en application leur plan d'action, que le Comité interministériel de développement durable se réunira quelques fois et que le commissaire au

développement durable poursuivra sa recherche d'indicateurs de développement durable, des milliers de gens auront posé des gestes significatifs pour l'amélioration de l'environnement physique, social et culturel du Québec.

L'éducation pour un avenir viable, que ce soit dans le cadre de l'éducation formelle ou informelle, est un processus à court, moyen et long terme. Il y aura toujours place à l'amélioration de nos pratiques et de notre savoir collectif en matière de développement durable. Mais l'éducation doit être liée à l'action et nous sommes prêts à passer à l'action. La Stratégie gouvernementale de développement durable ne peut pas rester un catalogue de bonnes intentions, elle doit se traduire par des actions concrètes qui peuvent être amorcées dès maintenant.

## Recommandations

1. Que le gouvernement du Québec assure la mise en œuvre complète de la Loi sur la santé et la sécurité du travail de manière à couvrir l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Québec par les mécanismes de prévention qui y sont prévus.
2. Que le gouvernement du Québec s'inspire des travaux menés par la Coalition québécoise contre les ateliers de misère afin de soutenir les ministères, organismes d'État, organisations civiles et établissements d'enseignement et de santé pour qu'ils se dotent d'une politique d'achat responsable.
3. Que le gouvernement du Québec instaure une politique-cadre de conciliation famille-travail et la soumette à la consultation des acteurs concernés.
4. Que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, accorde des bourses d'études aux élèves qui se démarquent dans leur engagement social et environnemental.
5. Que le commissaire à l'environnement et au développement durable, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec, s'assure de créer un indicateur d'implication citoyenne.
6. Que le gouvernement du Québec se dote d'une loi anti-SLAPP pour éviter les poursuites abusives contre des personnes ou des comités de citoyennes et de citoyens.
7. Que les principes du développement durable soient inclus dans les programmes d'études de l'enseignement obligatoire développés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. À cet égard, le matériel pédagogique produit par les EVB et par d'autres organismes œuvrant en éducation pour un avenir viable devrait être reconnu formellement par le MELS.
8. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport collabore avec le mouvement des Établissements verts Brundtland, qui dispose déjà d'un système de gestion des projets en développement durable, afin de faire l'état des lieux des projets en cours dans ses établissements.
9. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soutienne financièrement les Établissements verts Brundtland.
10. Que les projets développés par les Établissements verts Brundtland soient admissibles au Fonds vert du gouvernement du Québec.

